

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

**Étaient présents :** Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

**Étaient excusés :** Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETOME

**Pouvoirs :** Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

- Désignation du secrétaire de séance**
- Approbation du procès-verbal séance du 27 Juin 2024**
- Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication**
  - Attribution du marché « Restauration scolaire »
  - Attribution de l'appel à manifestation d'intérêt concernant l'installation d'une recharge pour véhicules électriques
  - Cheminement piétons Rue Victor Hugo – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
  - Rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel – Demandes de subventions au titre du Fonds Vert et au titre du Contrat Région
  - Avenant à la location de l'Unité Parkinson de Ydes
  - Proposition d'honoraires concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation du bâtiment « ancienne pharmacie de la mine » en logements passerelles
- Enfance, Jeunesse**
  - Tarifs Accueil Périscolaire au 1<sup>er</sup> Septembre 2024
  - Tarifs Cantine au 1<sup>er</sup> Septembre 2024
  - Modification du Règlement du Service Municipal assuré au Groupe Scolaire La Fayette
- Administration Générale, Ressources Humaines**
  - Modification du Tableau des Emplois
  - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
- Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité**
  - Point sur les travaux
- Informations des Adjointes**
- Informations et Questions diverses**

\*\*\*\*\*

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Marie-France DAMPRUND, ainsi que de leurs pouvoirs. Il fait part également des excuses de Patrice MAURIO et de Pauline BRETOME.

## **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Sophie TOURNADRE, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

Après avis favorable unanime du Conseil Municipal, M. le Maire rajoute, à l'ordre du jour, le dossier suivant : Lancement de l'opération sur les travaux d'assainissement Ydes-Centre Secteur 2 et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 27 Juin 2024.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

## **3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION**

### ➤ Attribution du marché « Restauration Scolaire » (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire rappelle qu'une procédure MAPA a été engagée pour la préparation et la fourniture de repas en liaison froide à destination de la restauration scolaire. Une seule offre a été reçue : Les Halles Solanid (13 Boulevard Sarrazins 15400 Riom-es-Montagnes) avec les tarifs suivants :

- Ecole Maternelle : 4.46 €
- Ecole Élémentaire : 4.65 €
- Tarif adulte : 5.11 €

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 juillet 2024 afin d'analyser cette offre. Toutes les prestations ont été validées par SOLANID (contrôle sanitaire, respect équilibre alimentaire, production de repas adaptés (PAI), repas à thème, repas pique-nique, formation du personnel, mise à disposition du stock de dépannage. Le dossier administratif est complet. Il est également rappelé qu'une « Commission Menus » se réunit deux fois par an afin que les Halles Solanid puisse recueillir les éventuelles observations formulées par les représentants des parents d'élèves et les membres de la commission enfance jeunesse.

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre des Halles Solanid selon les tarifs indiqués ci-dessus.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

## ➤ **Attribution Appel à manifestation d'intérêt – Installation recharge pour véhicules électriques**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire indique qu'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'une recharge pour véhicules électriques a été lancé. Une seule offre a été reçue : Société City FMET (1/3 Place de la Berline 93287 SAINT DENIS), filiale de la Société SPIE City Networks.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 juillet 2024 afin d'analyser cette offre. La société SPIE propose le versement d'une redevance variable, sur les KWh qui dépasseraient 200 000 KWh/an pour la station (soit environ plus de 2 000 véhicules par an), à raison d'1 centime d'euros /KWh.

A cet effet, elle a réalisé une simulation qui, selon la Société SPIE, projette le versement de cette redevance à partir de 2030.

M. le Maire à l'Assemblée que cette opération ne coûte rien à la Commune, mais qu'il s'agit d'un service complémentaire à destination des automobilistes.

M. Christian MAURIO s'oppose à l'emplacement de cette recharge sur le parking du Crédit Agricole car il estime que cette dernière prendra beaucoup de place au détriment des clients des restaurants limitrophes.

**Le Conseil Municipal accepte l'offre de la société City FMET.**

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

## ➤ **Cheminement piétons Rue Victor Hugo – Demande de subvention auprès du Conseil Régional**

**Auvergne Rhône-Alpes** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé que la Commune d'Ydes envisage d'entreprendre des travaux pour la réalisation d'un cheminement piétons sur la Rue Victor Hugo, dans le souci d'améliorer la sécurité des élèves. Le montant estimatif des travaux s'élève à 50 432.20 € H.T.

D'ores-et-déjà, une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2024 a été sollicitée auprès du Conseil Départemental du Cantal.

Par ailleurs, une aide financière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pourrait également être obtenue.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une demande de subvention auprès de la Région, à hauteur de 40 % de montant total des travaux de cette opération (soit 20 173 €).**

Votants : 17

Pour : 17 voix

## ➤ **Rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel d'Ydes - Demandes de subventions**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

### **A) Demande de subvention au titre du Fonds Vert**

Il est rappelé que la Commune d'Ydes va faire réaliser des travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel. Ce projet permettra d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, de réduire les coûts de son fonctionnement et de mettre en conformité son accessibilité et sa sécurité.

M. David CHASTAIN, Architecte, a été missionné par la Commune pour la maîtrise d'œuvre de cette opération. Son coût total est estimé à 624 067.67 € H.T. (soit 748 881.20 € T.T.C.).

Les travaux devraient débiter le 18 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds Verts pour le financement de cette opération.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

### **B) Demande de subvention au titre du Contrat Région**

Par courrier en date du 22 mai 2023, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes a informé la Commune d'Ydes de son soutien financier pour ce projet de 100 000 € en l'inscrivant dans le Contrat Région du territoire de Sumène Artense Communauté.

Il convient alors de déposer une demande de subvention auprès de la Région afin d'obtenir cette aide financière.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une demande de subvention au titre du Contrat Région pour le financement de cette opération.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **Avenant à la location de l'Unité Parkinson d'Ydes** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le Centre Hospitalier de Mauriac vient de transmettre un avenant à la convention de location de l'Unité Parkinson d'Ydes signée le 16 décembre 2011 avec la Commune d'Ydes.

Il est rappelé dans cet avenant que le Centre Hospitalier de Mauriac n'exploite plus l'Unité Parkinson et que l'établissement résilie la convention avec effet immédiat. De ce fait, les engagements réciproques des parties signataires prennent fin.

En contrepartie de cette résiliation, le Centre Hospitalier de Mauriac versera à la Commune d'Ydes une indemnité de sortie de 1 504 750 € (montant représentant les loyers restant à payer jusqu'en 2043 selon la convention de location). Cette somme permettra le financement intégral des locaux de l'UPY et de son équipement. La Commune d'Ydes n'aura ainsi aucun reste à charge.

Cette indemnité de sortie fera l'objet au préalable d'un versement par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes du Centre Hospitalier de Mauriac, et sera versée immédiatement à réception des fonds en provenance de l'ARS, par le Centre Hospitalier de Mauriac à la Commune d'Ydes, et au plus tard le 31 décembre 2024.

Enfin, le Centre Hospitalier de Mauriac procédera, avant restitution des locaux, à l'enlèvement de l'équipement mobilier et médical. M. le Maire rappelle que ce dernier a été entièrement remboursé par l'établissement hospitalier.

Enfin, un état des lieux sera réalisé avec la Commune.

M. Christian MAURIO espère que la Commune restera propriétaire du bâtiment et que Sumène Artense Communauté qui envisage d'y gérer une maison de santé pluridisciplinaire ne pourra pas y faire des travaux sans l'aval de la Municipalité. Il lui est répondu que la Commune sera bien propriétaire, mais qu'un aménagement intérieur pourra être réalisé par Sumène Artense Communauté. M. Christian MAURIO estime qu'il serait normal que le propriétaire soit au courant des travaux réalisés par son locataire. M. le Maire lui répond qu'il sera bien entendu informé des éventuels gros travaux.

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant et autorise M. le Maire à le signer.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la transformation du bâtiment « Ancienne Pharmacie de la Mine » en Logements passerelles** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé que la Commune d'Ydes envisage de transformer le bâtiment ancienne pharmacie de la Mine (26 Rue du Docteur Basset à Ydes) pour un usage futur de logements « passerelles ».

M. David CHASTAIN, Architecte, vient de transmettre une proposition d'honoraires de 3 151.58 € H.T. pour effectuer une mission de pré-étude de faisabilité.

Une première ébauche a été réalisée et consiste à aménager 4 logements dans ce bâtiment, soit un appartement en location (géré par la Commune d'Ydes) et 3 logements « passerelles » (locations meublées temporaires de 6 mois à 1 an, à destination des salariés en recherche de logements). La réalisation de ces derniers sera subventionnée par le Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif de l'accueil de nouvelle population, à hauteur de 25 000 € par logement, soit 75 000 €. Ils seront, par ailleurs, gérés conjointement entre le Conseil Départemental et la Commune d'Ydes.

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition d'honoraires de M. David CHASTAIN et de l'autoriser à effectuer cette mission.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **Lancement de l'opération sur les travaux d'assainissement collectif Ydes-Centre - Secteur 2, et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé que des travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif d'Ydes-Centre ont été réalisés sur le secteur collège (secteur S1A).

Pour 2024, il convient de lancer la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'assainissement collectif sur les secteurs suivants : Allée de la Gravière / Rue Arsène Vermeuouse (S3), Rue de la Gare (S12A), Avenue de la Libération / Rue Jean Cinié (S2), Voie verte (S2/S36), Rue et Impasse de la Sumène (S8), Rue de la Sumène (S9), Rues et Impasses Blaise Pascal / du 11 Novembre / du Docteur Basset (S6).

Le Cabinet ALTEREO a été missionné pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Dans le cadre des études préalables à la réalisation de ces travaux, une enquête parcellaire de l'ensemble des installations d'assainissement privé a été menée, fin février 2024, par le Cabinet ALTEREO. Ces enquêtes consistent à identifier les réseaux d'évacuation d'eaux usées et d'eaux pluviales. Les informations récoltées permettront de définir les travaux à réaliser en domaine public et en domaine privé.

La procédure d'appel d'offres doit être lancée fin juillet 2024, avec un retour des offres début septembre 2024 et un démarrage des travaux courant octobre 2024.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :**

- **Lancer l'opération des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif d'Ydes-Centre / Secteur 2 ;**
- **Solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE**

Votants : 17

Pour : 17 voix

## 4. ENFANCE, JEUNESSE

### ➤ **Tarifs Accueil Périscolaire au 1<sup>er</sup> Septembre 2024** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé que trois tarifs pour l'accueil périscolaire soumis au quotient familial sont appliqués comme suit :

QF < 800 : 1€/heure
801 < QF < 1 400 : 1,10€/heure
QF > 1 401 : 1,20€/heure

Cependant, la tarification à l'heure avec le ¼ d'heure offert entre 17h et 17h15 s'avère très compliquée à facturer.

Afin de simplifier le comptage des heures, la facturation et d'offrir un service proche du besoin des familles, et sur proposition de la Commission Enfance Jeunesse, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs horaires et de facturer le temps réel d'accueil consommé.**

Quant à l'accueil du Mercredi, les tarifs suivants resteront inchangés :

	½ journée sans repas	½ journée avec repas ou journée entière sans repas	Journée entière avec repas
QF < 800	4 €	5.80 €	8.50 €
801 < QF < 1 400	6 €	8.10 €	14 €
QF > 1 401	8 €	11.20 €	17.50 €

Votants : 17

Pour : 17 voix

### ➤ **Tarifs Restauration Scolaire au 1<sup>er</sup> Septembre 2024** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé que par délibération n° 59-2021 du 30 juillet 2021, le Conseil Municipal a mis en place une tarification sociale au 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour une durée de 3 ans, et ce, afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum. A cet effet, l'Etat reversait une subvention à la Commune d'Ydes de 3 € pour chaque repas facturé à 1 € ou moins par repas.

Ce dispositif de tarification sociale pouvant être reconduit, il est proposé au Conseil Municipal de le renouveler. Cependant, compte tenu de l'augmentation des tarifs proposés par Les Halles Solanid (+ 0.10 € par repas), attributaire du marché « restauration scolaire », il convient d'augmenter les tarifs comme suit au 1<sup>er</sup> Septembre 2024 (la grille des quotients familiaux restera, quant à elle, inchangée) :

Quotient familial (QF)	Proposition Tarif repas /enfant au 1 <sup>er</sup> septembre 2024
QF < 1 250	Ecole maternelle : 1 € Ecole élémentaire : 1 €
1 251 < QF < 2 000	Ecole maternelle : 3.35 € Ecole élémentaire : 3.65 €
QF > 2 001	Ecole maternelle : 3.40 € Ecole élémentaire : 3.70 €

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs de cantine indiqués ci-dessus.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

### ➤ **Modification du Règlement du Service Municipal assuré au Groupe Scolaire La Fayette**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Suite aux modifications des tarifs « Cantine » et « Accueil Périscolaire », il convient de modifier le règlement municipal distribué, chaque année, aux familles.

**Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le règlement du service municipal 2024/2025.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

## 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES

### ➤ **Modification du Tableau des Emplois** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Deux adjoints techniques territoriaux ont réussi leur examen professionnel pour le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe. A cet effet, ils tiennent à remercier M. le Maire et son Conseil Municipal de leur avoir fait bénéficier de formations pour obtenir cet examen professionnel.

Par ailleurs, un Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe a obtenu, par promotion interne, un avancement de grade au poste d'Agent de Maîtrise.

Il convient donc de faire bénéficier à chacun de ces trois agents un avancement de grade au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois suite à l'avancement de grade des trois agents.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

DATE	NUMERO	OBJET
03.07.2024	020-2024	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Indivision ROUSSEL au profit de AMB Immo M. Michaël BRANDAO – Les Quatre Routes ( <b>vente d'un terrain</b> )
04.07.2024	021-2024	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Laurent DABROWSKI au profit de M. et Mme Sébastien LEFRANC – 23 La Gare de Saignes ( <b>vente d'un bien</b> )
10.07.2024	022-2024	Vente d'un terrain à bâtir – Lotissement les Jaquilloux – Lot N°12 à Polygone
12.07.2024	023-2024	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes – Création d'un cheminement piétons pour l'accès au Collège de Ydes

## 6. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

➤ **Point sur les travaux en cours** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

### 1) Rue Victor Hugo et Rue Paul Doumer

Réfection de la voirie en pleine largeur

- Le début des travaux fixé initialement au lundi 8 juillet 2024 a été reporté au **lundi 15 juillet 2024** en raison du passage du Tour de France et des approvisionnements de matériaux.
- Le chantier est bien avancé :
  - ✓ L'implantation des bordures est réalisée, la pose est prévue courant semaine prochaine ;
  - ✓ Les ouvrages hydrauliques sont réalisés à 90 % ;
  - ✓ Le rabotage est réalisé.
- La mise en œuvre des enrobés est différée d'une dizaine de jours car les tampons des regards doivent être mis à niveau et la pose des bordures doit être terminée. Cela engendre quelques contraintes pour les riverains mais du produit de rabotage devant les accès ont été réalisés pour les passages les plus délicats.
- Une information sera diffusée auprès des riverains lorsque les travaux d'enrobée commenceront, afin d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules.

### 2) Travaux suite aux inondations du vendredi 21 juin 2024

Curage du canal de décharge des ruisseaux de la Mine et de Largères.

- Les travaux sont réalisés, deux zones ont été traitées :
  - ✓ Entre la sortie du pont cadre et le pont sur la RD 922 ;
  - ✓ Entre le pont sur la RD 922 et le carrefour avec la VC du Chariot.
- Une consultation est en cours pour la remise en état du fossé d'évacuation à La Barandie. Trois entreprises viennent de proposer un devis (entre 21 000 € et 25 000 €). Ces trois propositions seront soumises lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. M. René BERGEAUD rappelle que ces travaux ne sont pas prévus au budget. Malgré tout, il convient de les réaliser le plus rapidement possible avant l'arrivée éventuelle de nouveaux orages.

### 3) Travaux des Services Techniques

- Nettoyage des voies après les inondations,
- Entretien des espaces verts,
- Réfection des peintures de la tribune du Stade, du bandeau et, éventuellement, de la toiture,
- Cheminement piétons entre l'école et le collège : l'assise pour la structure du trottoir est réalisée,
- Aménagement d'une zone de stationnement en face du Groupe Scolaire La Fayette : les travaux préparatoires sont en cours,
- Réfection de la toiture des garages Rue Victor Hugo par quelques élus (M. le Maire, René BERGEAUD, Guy VIGNAL et Rémi TEIL), car il était hors de question de faire intervenir les agents des services techniques sur une couverture amiantée. Toutes les anciennes tôles ont été mises sur une palette et stockées au garage du fond non loué. Elles seront évacuées par une filière adaptée.

### 4) Assainissement – Secteur Ydes-Bourg

- **Réseau de transfert entre la Gare de Saignes et Ydes-Bourg :**
  - ✓ Les travaux sont terminés,
  - ✓ Il reste la réfection de la chaussée. Il est prévu un rabotage au droit de la tranchée, la mise en œuvre de grave émulsion au finisseur et un enduit de fermeture,
  - ✓ La chaussée a été ré-ouverte à la circulation,
  - ✓ La reprise de la voirie est prévue sous une quinzaine de jours.

### 5) Assainissement – Secteur Ydes-Centre - 2<sup>ème</sup> tranche de travaux

Une réunion s'est tenue ce matin en présence du Cabinet ALTEREO.

M. René BERGEAUD indique que sur le secteur Collège, c'est 521m3 en moins. Et sur la tranche n° 2, ce sera 350 m3.

Cela représente environ 80 % de réduction des eaux parasites. Le montant total des travaux s'élève à 1 505 000 €.

La Commune se doit de faire réaliser les travaux le plus vite possible afin qu'elle puisse bénéficier des subventions (70 % Agence de l'Eau Adour Garonne, 10 à 15 % DETR) et obtenir des aides financières pour les particuliers (50 % Agence de l'Eau Adour Garonne).

Sumène Artense Communauté, représentée lors de cette réunion, a indiqué que, lors du transfert de compétence assainissement, tous les chantiers ne pourront pas être conduits en même temps et qu'il y aura des arbitrages.

En attendant, la Municipalité d'Ydes a bien souligné qu'elle gère la partie assainissement jusqu'au 31 décembre 2024, et qu'elle souhaite faire avancer les travaux rapidement.

Enfin, M. BERGEAUD indique que la Municipalité d'Ydes accompagnera le suivi des chantiers auprès de Sumène Artense Communauté même après cette date.

## 6) Point évoqué en Commission Travaux le 28 juin 2024

- **Assainissement non collectif :**
  - ✓ L'objet de la réunion était la problématique du traitement des eaux usées sur le secteur du Chariot,
  - ✓ Les sept habitations ne sont pas raccordées au réseau collectif. La déclivité du terrain et le manque d'espace pour la réalisation du champ d'épandage rendent difficile la mise en conformité des propriétés.
- **Delphine DEVIN-COLLGON** (Sumène Artense Communauté) nous présente l'état de l'assainissement non collectif contrôlé à ce jour sur YDES :
  - ✓ Nombre de constructions répertoriées = 75
    - 21 sont conformes
    - 15 sont conformes avec recommandations
    - 8 sont non conformes avec danger
    - 4 n'ont pas d'installation
    - 27 sont non conformes
  - ✓ Total non conformes = 39 soit **52 %** (A l'échelle de l'Intercommunalité, c'est **64 %**)

Les non conformités sont dues principalement à des problématiques de terrain (déclivité, surface, nature du sol ...)

Dans le cas où les constructions sont raccordables au réseau collectif, mais pas raccordées, les usagers payent le SPANC (jusqu'au moment où ils seront raccordés) et la redevance assainissement.

- Il existe trois types de compétences pour le **Service Public Assainissement Non Collectif** :
  - ✓ La compétence contrôle ;
  - ✓ La compétence réalisation ;
  - ✓ La compétence entretien.

Sumène Artense Communauté ne dispose que de la compétence contrôle.

- Ce dossier a été évoqué en Commission « Environnement / Cadre de Vie » le jeudi 4 juillet 2024, dans la salle des services de Sumène Artense Communauté à Saignes.

Mme Marie-Ange FLEURET-BRANDAO demande, bien qu'elle n'ait rien contre la personne retraitée, pourquoi cette dernière, embauchée en décembre 2023, d'une durée d'un mois, pour des besoins de service, est-elle toujours en activité au sein de la Commune.

M. René BERGEAUD indique que compte tenu du manque de finances pour effectuer les travaux de voirie, ces derniers doivent être réalisés en régie. La personne retraitée a une très bonne expérience dans ce domaine et les dossiers avancent. Sans cette dernière, la Municipalité est incapable de réaliser tous les chantiers dans les délais (cheminement piétons, stationnement écoles et collège, etc.).

Par ailleurs, M. BERGEAUD affirme qu'il n'a pas plus de copinage avec cet agent qu'avec un autre.

Mme FLEURET-BRANDAO demande pourquoi la Commune n'embauche pas une personne plus jeune, en âge de travailler et ne sollicite pas ainsi Pôle Emploi. Il lui est répondu qu'aucune candidature expérimentée dans ce métier n'a été trouvée auprès de Pôle Emploi. Par ailleurs, il est constaté que les demandeurs d'emplois préfèrent travailler dans le secteur privé plutôt que dans une collectivité, car le salaire est bien plus élevé.

De plus, il est constaté que la Commune rencontre le même problème pour l'entretien des bâtiments (peinture) et que l'agent contractuel affecté à cette tâche fait très bien son travail.

Enfin, le départ prochain d'un autre agent pour cause de retraite va rajouter des difficultés dans l'organisation des Services Techniques.

Il est, par ailleurs, plus facile d'embaucher un agent des espaces verts plutôt qu'une personne dans le domaine du bricolage et des petits travaux.

Mme FLEURET estime qu'il serait judicieux de former les agents des Services Techniques aux missions effectuées par la personne retraitée.

## 7. INFORMATIONS DES ADJOINTS

- **Mme Clotilde JUILLARD :**

Mme Gisèle TERNAT donne lecture de la note de Mme Clotilde JUILLARD, absente, à destination des membres du Conseil Municipal.

- ✓ **Sumène Artense Communauté organise une session accueil d'actifs** dans le Cantal les 16, 17 et 18 octobre 2024.

Il s'agit d'un séminaire de trois jours (gratuit) organisé à l'intention de porteurs de projets extérieurs au département, qui souhaitent créer ou reprendre une activité en milieu rural.

L'objectif est de leur présenter des affaires à reprendre ou opportunités d'installation dans le Cantal (dans les domaines de l'artisanat, du commerce, des services, de l'agriculture, du tourisme, de la santé, du télétravail...) et de les accompagner dans la maturation de leur projet et leur installation dans le Cantal.

Le projet professionnel du conjoint est également pris en compte. Durant trois jours, le Cantal accueille des porteurs de projets pour les aider à réussir leur installation dans le département.

M. Christian MAURIO ajoute que ces derniers vont être hébergés à Vendes, sur la Commune de Bassignac.

Mme JUILLARD participe à ces réunions d'organisation.

Dans le cadre de la Session d'Accueil d'Actifs, une conférence de presse aura lieu le vendredi 20 septembre 2024 à 10h00, à la salle des mariages de la Mairie de Ydes. Mme JUILLARD a déjà émis lors de cette réunion des noms de commerces libres ou de reprise sur la commune.

Elle se rapprochera de M. René BERGEAUD et de M. le Maire pour connaître l'avancée des travaux des locaux communaux libres sur la Place de la Mairie (une liste sera transmise aux organisateurs de ce dispositif).

M. Christian MAURIO informe l'Assemblée que ces informations sont sur le site internet de Sumène Artense Communauté et que les élus peuvent en prendre connaissance.

- ✓ Mme Clotilde JUILLARD et Mme Marie-Ange FLEURET-BRANDAO ont participé à la **Fête des Voisins vendredi 5 juillet 2024 à Ydes-Bourg**.

Cette manifestation a réuni beaucoup de monde, M. le Curé a remercié la commune de Ydes pour le prêt du matériel.

Il a proposé au public présent de se rendre dans l'église Ydes-Bourg. Et il a pu ainsi montrer le résultat des travaux.

Il a salué la participation de la commune de Ydes pour cette réfection de l'église ainsi que Monseigneur Didier NOBLOT, Evêque de Saint-Flour, présent à cette manifestation.

Il souhaite participer à l'inauguration après travaux de notre belle église d'Ydes Bourg. Il reste en contact avec M. le Maire pour définir ensemble une date.

M. le Maire souhaite attendre que tous les travaux de l'église d'Ydes-Bourg soient totalement finis afin d'organiser une inauguration en présence de tous les financeurs.

- ✓ **Concernant l'Université Foraine**, suite à un échange avec Louis GRATEL, Directeur de Sumène Artense Communauté, Mme Clotilde JUILLARD s'est portée volontaire pour rejoindre un comité de pilotage.

Et suite à une conversation téléphonique avec M. AGBESSI, elle souhaite participer à la constitution de ce Comité de Pilotage, travailler sur l'élaboration d'un calendrier d'évènements pour ancrer les actions dans le territoire Sumène Artense.

Ce groupe de réflexion portera sur des projets avenir : la santé, la mobilité, le développement du tourisme, le développement économique de notre territoire, et reprendra également les thèmes abordés lors des rencontres de l'Université Foraine.

- **M. Marc LASSAGNE :**

En raison des travaux de rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel à partir du 18 novembre 2024, le repas des aînés sera organisé samedi 09 novembre prochain et servi par le Restaurant « Au Tour du Goût ». Il est, en effet, nécessaire de maintenir cette manifestation conviviale pour les personnes âgées de plus de 70 ans. Les bons d'achat seront, quant à eux, distribués mi-décembre 2024 pour ceux qui ne viendront pas au repas.

Le C.C.A.S va se réunir prochainement afin de réfléchir sur la décoration de la salle.

- **M. Bernard BOUVELOT :**

Manifestations prochaines sur Ydes : Prix des Commerçants de la Pétanque le 20 juillet 2024, Tour du Cantal Pédestre le 02 août 2024, Concours de Pétanque Grand Prix de la Ville le 06 août 2024, Fête Champêtre à Lagnac le 07 août 2024, Fête d'Été de Ydes Sport Football Club le 14 août 2024, Forum des Associations le 07 septembre 2024.

Au niveau des associations, le Judo Club d'Ydes a formé un nouveau bureau.

Ydes Sport Football Club va fusionner avec le Club de Champagna. Cette fusion portera prochainement un nouveau nom, actuellement à l'étude, et sera opérationnelle en mars 2025.

M. Christian MAURIO demande si un local sur la Commune leur a été attribué depuis la fermeture du Café Cheminade il y a un an. Il lui est répondu que cette recherche n'est pas facile. La mise en place d'un aljeco a été évoquée mais les finances communales ne le permettent pas. Cette recherche demande un temps de réflexion.

## **8. INFORMATIONS DU MAIRE**

- **PLUi** : M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier qu'il a transmis à M. le Président de Sumène Artense Communauté, afin de formuler des observations concernant l'élaboration du PLUi intercommunal. Ces dernières ont porté sur les logements et locaux d'activités vacants, la zone constructible sans eau, les hameaux de la commune, etc.

M. le Maire souhaite, notamment, organiser une réunion avec Sumène Artense Communauté et le SIDRE du Font Marilhou.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.*